

**La FNEC  
demande une  
mesure  
immédiate :  
le gel des  
14 000  
fermetures  
de postes !**

# FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,  
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 40 - email : fnecfp@fo-fnecfp.fr

## **La FNEC reçue par Vincent Peillon**

Le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, et son cabinet ont reçu, le 5 juin, pendant plus de 2 heures, une délégation de la FNEC FP-FO conduite par Hubert Raguin, secrétaire général et composée de Edith Bouratchik, secrétaire fédérale, Christophe Decoker, secrétaire général du SMEDEN-FO, Patrick Fournié, secrétaire général d'ID-FO, Christian Lage, secrétaire général du SNETAA-FO, Cyrille Lama, secrétaire général du SPASEEN-FO, Jacques Paris, secrétaire général du SN-FO-LC, Norbert Trichard, secrétaire général du SNUDI-FO.

La FNEC FP-FO a affirmé son souhait que des mesures immédiates soient prises pour bloquer le délabrement actuel de l'Éducation nationale. Le Premier ministre a annoncé l'arrêt de la RGPP. Pour FO, cela devrait signifier le gel des 14 000 suppressions de postes de la rentrée 2012. Personne ne pourrait comprendre, les personnels ne pourraient pas comprendre que cette mesure immédiate de gel des 14 000 suppressions de postes décidées par le précédent gouvernement ne soit pas prise.

Le ministre a indiqué qu'il travaillait dans le cadre contraint du contexte budgétaire qui lui interdit d'aller plus loin que les 1 000 postes dans le premier degré. Cependant, il a admis que ses services essaieraient à la marge, de revoir en académies, toutes les situations possibles. Il sera attentif à toutes les demandes. Il a affirmé que son cabinet était à l'écoute.

La délégation a abordé l'ensemble des sujets, notamment : Eclair, évaluation, mastérisation, contractuels, stagiaires, circulaire de rentrée, service minimum.

La FNEC FP-FO enregistre avec satisfaction l'abrogation du décret évaluation mise à l'ordre du jour du CT ministériel du 20 juin. Cette décision répond à la demande et à la mobilisation des personnels.

Le ministre a indiqué que la circulaire de rentrée sera réécrite, elle comportera un certain nombre de réajustements (livret de compétence, Eclair, stagiaires). FO sera reçue avant publication.

Le ministre a indiqué qu'il souhaitait travailler en 2 étapes, la première sur les mesures d'urgence pour une rentrée qui n'est pas la sienne, puis sur une loi d'orientation dont les discussions s'étaleront sur juillet et septembre. La FNEC FP-FO a indiqué qu'elle serait dans la discussion sur ses mandats selon la tradition de Force Ouvrière récemment réaffirmée par Jean Claude Mailly au Premier ministre.

Les secrétaires généraux des syndicats nationaux ont abordé les revendications immédiates de leur secteur : décrets de 2008, réforme du lycée, enseignement professionnel, carrière, respect des obligations de service, paiement des frais de déplacement, santé, hygiène et sécurité... Sur tous ces sujets, le ministre s'est engagé à négocier.

En tout état de cause, le ministre s'est engagé sur les 15 000 contrats aidés non budgétisés par le précédent gouvernement, il étudie la possibilité de maintenir l'ensemble des contrats.

La loi Cherpion, permettant l'entrée en apprentissage avant 16 ans, sera abrogée.

Le ministre a confirmé la disponibilité de son cabinet. C'est dans ce cadre que la FNEC FP-FO défendra tous ses mandats, confirmant sa demande d'une seule mesure d'urgence : l'annulation des 14 000 suppressions de postes.